

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 1^{er} Juillet 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	27

Date de la convocation
25/06/2021

Date d'affichage
07/07/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - RANC Sylvie - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - FILLIERE Thierry - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GARREL Régine.
M. CACELLI Alex a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à Mme MORETTI Karine.
Mme CUP Christine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
Mme PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme BOUIX Sandra a donné procuration à Mme GUINTRAND Tamara.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Secrétaire de séance : Mme SALUZZO Joëlle a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 3.1.3 Acquisitions (supérieures au seuil de consultation des domaines)

DELIBERATION N° 2021-07-57

OBJET : ACQUISITION DE L'IMMEUBLE SITUE 91 BOULEVARD DE LA LIBERATION

RAPPORTEUR : Monsieur Lionel FISCHER, adjoint délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la sécurité.

VU le Code général des collectivités territoriales,

La commune a trouvé un accord avec la Caisse d'épargne CEPAC pour acquérir le bien immobilier dont elle est propriétaire situé 91 boulevard de la Libération à Saint Saturnin lès Avignon cadastré section AT n°16 au prix de 220 000 €.

VU l'avis du pôle d'évaluation domaniale de la Direction départementale des finances publiques de Vaucluse du 28 juin 2021 sur la valeur vénale du bien qui est estimée à 243 000 €.

CONSIDERANT l'intérêt d'acquérir ce bien afin de :

- de déplacer les locaux du poste de police municipal, la commune étant actuellement locataire.
- de créer un ou deux logements locatifs sociaux au niveau des étages.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 24 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'acquérir au prix de 220 000 € le bien immobilier susvisé auprès de la Caisse d'épargne CEPAC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et toutes les pièces y afférentes.

PRECISER que cet acte sera établi en l'étude de Maître Xavier RUSSO, notaire associé à Marseille (93 rue Paradis).

PRECISE que les crédits correspondants sont ouverts au budget communal.

DEMANDE l'application de l'article 1042 du Code Général des Impôts.



RESULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/07/2021
de la publication le 07/07/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 1^{er} Juillet 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	27

Date de la convocation
25/06/2021

Date d'affichage
07/07/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - RANC Sylvie - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - FILLIERE Thierry - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GARREL Régine.
M. CACELLI Alex a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à Mme MORETTI Karine.
Mme CUP Christine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
Mme PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme BOUIX Sandra a donné procuration à Mme GUINTRAND Tamara.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Secrétaire de séance : Mme SALUZZO Joëlle a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.1.1. Budgets et comptes
DELIBERATION N° 2021-07-58

OBJET : FINANCES : BUDGET PRINCIPAL EXERCICE 2021 – DECISION
MODIFICATIVE N°01-2021

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée aux finances, à l'action sociale et au logement.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2311-1 à 3, L.2313-1 à 4 et L.2313-1 et suivants,

VU l'adoption, pour le budget principal de la commune, du budget primitif 2021 le 1^{er} avril 2021 (délibération n°2021-04-27),

CONSIDÉRANT qu'il est nécessaire de procéder à quelques modifications de crédits pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 24 juin 2021,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

ADOpte la décision modificative n°01-2021 pour le budget principal de la commune jointe ci-après.

RÉSULTAT DU VOTE

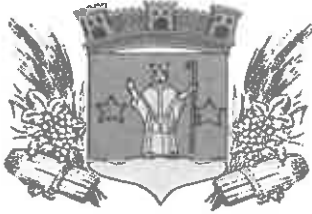
VOIX POUR
27

VOIX CONTRE
/

ABSTENTION
/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 07/07/2021
de la publication le 07/07/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 1^{er} Juillet 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	27

Date de la convocation
25/06/021

Date d'affichage
07/07/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - RANC Sylvie - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - FILLIERE Thierry - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GARREL Régine.
M. CACELLI Alex a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à Mme MORETTI Karine.
Mme CUP Christine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
Mme PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme BOUIX Sandra a donné procuration à Mme GUINTRAND Tamara.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Secrétaire de séance : Mme SALUZZO Joëlle a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 7.3.1. Emprunts
DELIBERATION N° 2021-07-59

OBJET : FINANCES : PRET DE 750 000 € A SOUSCRIRE AUPRES DE LA
BANQUE POSTALE

RAPPORTEUR : Madame Chantal BONNEFOUX, adjointe déléguée aux
finances, à l'action sociale et au logement.

VU le débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 18 février 2021,

VU l'adoption, pour le budget principal de la commune, du budget primitif 2021 le 1^{er} avril 2021 (délibération n°2021-04-27),

CONSIDERANT la nécessité de recourir à l'emprunt à hauteur de 750 000 € pour financer le programme d'investissement 2021,

VU la proposition de contrat de prêt de La Banque Postale,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 24 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de contracter auprès de La Banque Postale un prêt de 750 000 € dont les caractéristiques financières sont les suivantes :

Principales caractéristiques du contrat de prêt

- Score Gissler : 1A Montant du contrat de prêt : 750 000,00 EUR
- Durée du contrat de prêt : 20 ans
- Objet du contrat de prêt : financer les investissements
- Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/09/2041
- Cette tranche obligatoire est mise en place lors du versement des fonds.
Montant : 750 000,00 EUR
- Versement des fonds : à la demande de l'emprunteur jusqu'au 13/08/2021, en une fois avec versement automatique à cette date
- Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 0,90 %
- Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours
- Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle
- Mode d'amortissement : échéances constantes
- Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû, moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle
- Commission d'engagement : 0,10 % du montant du contrat de prêt

Etendue des pouvoirs du signataire

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt décrit ci-dessus à intervenir avec La Banque Postale.

PRECISE que les crédits ont été inscrits en recettes dans le budget primitif 2021 voté le 1^{er} avril 2021.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/07/2021
de la publication le 07/07/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 1^{er} Juillet 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	27

Date de la convocation
25/06/021

Date d'affichage
07/07/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - RANC Sylvie - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - FILLIERE Thierry - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GARREL Régine.
M. CACELLI Alex a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à Mme MORETTI Karine.
Mme CUP Christine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
Mme PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme BOUIX Sandra a donné procuration à Mme GUINTRAND Tamara.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Secrétaire de séance : Mme SALUZZO Joëlle a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 3.1.2. Acquisitions (inférieures au seuil de consultation des domaines)

DELIBERATION N° 2021-07-60

OBJET : RETROCESSION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN A USAGE DE VOIRIE SITUEE CHEMIN DU SABLAS

Rapporteur : Monsieur Lionel FISCHER, adjoint délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la sécurité.

Les propriétaires ont donné leur accord pour rétrocéder à la commune la parcelle de terrain suivante sise chemin du Sablas à Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Section	Numéro	Contenance
AP	329	68 m ²

Dans le cadre de l'élargissement des voies, le conseil municipal propose généralement d'acquérir les parcelles de terrain au prix de 10 € le mètre carré.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'acquérir cette parcelle de terrain et de l'intégrer dans la voirie communale afin d'élargir l'emprise de la voie,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 24 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'accepter la rétrocession à la commune de la parcelle de terrain susvisée au prix de 680 €.

AUTORISE Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte de cession en la forme administrative.

AUTORISE Madame la 1^{ère} adjointe à signer toutes pièces et tous actes se rapportant à la présente délibération.

PRECISE que les frais d'acte sont à la charge de l'acquéreur.

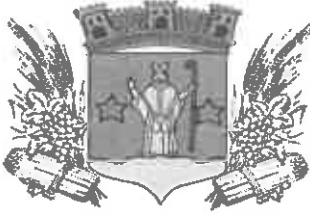
APPROUVE le classement dans le domaine public communal de la parcelle de terrain susvisée dès que la commune en sera propriétaire.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/07/2021
de la publication le 07/07/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 1^{er} Juillet 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	27

Date de la convocation
25/06/021

Date d'affichage
07/07/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - RANC Sylvie - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - FILLIERE Thierry - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GARREL Régine.
M. CACELLI Alex a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à Mme MORETTI Karine.
Mme CUP Christine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
Mme PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme BOUIX Sandra a donné procuration à Mme GUINTRAND Tamara.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Secrétaire de séance : Mme SALUZZO Joëlle a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 3.1.1. Acquisitions gratuites
DELIBERATION N° 2021-07-61

OBJET : RETROCESSION PAR GRAND DELTA HABITAT A LA COMMUNE
DE LA PARCELLE DE TERRAIN A USAGE DE VOIRIE ET DE
BASSIN DE RETENTION SISE RESIDENCE AUBANEL

RAPPORTEUR : Monsieur Lionel FISCHER, adjoint délégué à l'urbanisme et
à l'environnement.

VU la délibération du Conseil municipal n°2016-02-07 en date du 1^{er} février 2016 par laquelle la commune s'engage avec les gestionnaires de réseaux compétents à prendre en charge la gestion et l'entretien des voies, de tous les réseaux inclus dans et sous l'emprise de ces voies, et les espaces verts des lotissements réalisés par des bailleurs sociaux dans les conditions fixées par la délibération.

VU la demande de rétrocession à la commune des voiries de la résidence Aubanel située route du Puy émise par la société Grand Delta Habitat,

Section	Numéro	Contenance
AP	322	782 m ²

CONSIDÉRANT l'engagement de la commune d'intégrer cette parcelle dans les propriétés communales,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 24 juin 2021,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE d'accepter la rétrocession gratuite à la commune de la parcelle de terrain susvisée.

PRECISE que préalablement à la reprise par la commune, un état des lieux sera réalisé et un avis favorable devra être donné par les gestionnaires des réseaux.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte authentique à intervenir et toutes les pièces y afférentes.

PRÉCISE que cet acte sera établi en l'étude de Maître Patrick MARTINEL, notaire à Avignon.

PRECISE que les frais d'acte sont à la charge du cédant.

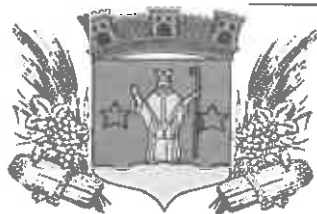
APPROUVE le classement dans le domaine public communal de la parcelle de terrain susvisée dès que la commune en sera propriétaire.



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/07/2021
de la publication le 07/07/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 1^{er} Juillet 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	27

Date de la convocation
25/06/021

Date d'affichage
07/07/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - RANC Sylvie - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - FILLIERE Thierry - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GARREL Régine.
M. CACELLI Alex a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à Mme MORETTI Karine.
Mme CUP Christine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
Mme PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme BOUIX Sandra a donné procuration à Mme GUINTRAND Tamara.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Secrétaire de séance : Mme SALUZZO Joëlle a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 3.6. Actes de gestion du domaine privé
DELIBERATION N° 2021-07-62

OBJET : AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OCCUPATION A PASSER
ENTRE LA COMMUNE ET LA SOCIETE CELLNEX FRANCE

RAPPORTEUR : Monsieur Lionel FISCHER, adjoint délégué à l'urbanisme et à l'environnement.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°2020-12-95 du conseil municipal du 15 décembre 2020 approuvant la convention d'occupation privative à passer avec la Société CELLNEX France pour l'installation d'un relais de radiotéléphonie et la location d'un emplacement de 23 m² dans les emprises du terrain situé rue du 19 mars à Saint-Saturnin-lès-Avignon cadastré section AN n°167.

VU l'avenant n°1 à la convention d'occupation privative à passer entre :

- la commune de St Saturnin lès Avignon,
- la Société CELLNEX France
- dont le siège social est situé 58 avenue Emile Zola 92100 Boulogne-Billancourt,
- représentée par madame Agnès PEYRE agissant en qualité de Directrice du Patrimoine.

Cet avenant a pour objet de formaliser le versement par la société d'une somme de 22 789,20 € pour l'installation de quatre spots sur le pylône Cellnex afin d'éclairer le stade de football.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune de bénéficier de la prise en charge de l'installation d'un éclairage complémentaire pour le stade de football,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 24 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

DECIDE de passer avec la société CELLNEX France un avenant n°1 à la convention d'occupation signée le 2 mars 2021.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cet avenant et tout document y afférent.

PRECISE que les obligations respectives des cocontractants sont précisées dans l'avenant à la convention ci-annexé.



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/07/2021
de la publication le 07/07/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 1^{er} Juillet 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	27

Date de la convocation
25/06/2021

Date d'affichage
07/07/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - RANC Sylvie - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - FILLIERE Thierry - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GARREL Régine.
M. CACELLI Alex a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à Mme MORETTI Karine.
Mme CUP Christine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
Mme PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme BOUIX Sandra a donné procuration à Mme GUINTRAND Tamara.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Secrétaire de séance : Mme SALUZZO Joëlle a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 3.6. Actes de gestion du domaine privé
DELIBERATION N° 2021-07-63

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES A PASSER AVEC LE SYNDICAT
D'ENERGIE VAUCLUSIEN RELATIVE A LA PARCELLE DE TERRAIN
CADASTREE SECTION AO 335

Rapporteur : Monsieur Serge MALEN – Maire.

A l'occasion de l'aménagement de l'avenue de la Gare, la commune a décidé d'enfouir l'ensemble des réseaux secs aériens pour des raisons techniques et esthétiques.

VU la convention de servitudes ci-annexée à passer entre la commune et le Syndicat d'Energie Vauclusien représentée par son président,

Cette convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la commune consent au Syndicat d'Energie Vauclusien des droits de servitude pour établir à demeure dans une bande d'un mètre de large, deux canalisations souterraines sur une longueur totale d'environ deux mètres ainsi que ses accessoires sur la parcelle de terrain située avenue de la Gare à Saint-Saturnin-lès-Avignon cadastrée section AO n°335.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'enfouir le réseau électrique basse tension sur l'avenue de la Gare,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 24 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la convention de servitudes ci-annexée à passer avec le Syndicat d'Energie Vauclusien sur la parcelle de terrain située avenue de la Gare et cadastrée section AO n°335.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent.

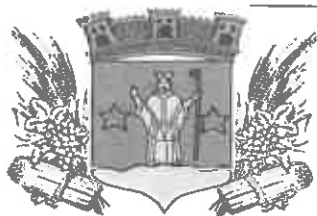
PRECISE que les obligations respectives des cocontractants sont précisées dans l'avenant à la convention ci-annexé.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/07/2021
de la publication le 07/07/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 1^{er} Juillet 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	27

Date de la convocation
25/06/021

Date d'affichage
07/07/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - RANC Sylvie - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - FILLIERE Thierry - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GARREL Régine.
M. CACELLI Alex a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à Mme MORETTI Karine.
Mme CUP Christine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
Mme PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme BOUIX Sandra a donné procuration à Mme GUINTRAND Tamara.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Secrétaire de séance : Mme SALUZZO Joëlle a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 3.6. Actes de gestion du domaine privé
DELIBERATION N° 2021-07-64

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES A PASSER AVEC LE SYNDICAT
D'ENERGIE VAUCLUSIEN RELATIVE A LA PARCELLE DE TERRAIN
CADASTREE SECTION AO 18

Rapporteur : Monsieur Serge MALEN – Maire.

A l'occasion de l'aménagement de l'avenue de la Gare, la commune a décidé d'enfouir l'ensemble des réseaux secs aériens pour des raisons techniques et esthétiques.

VU la convention de servitudes ci-annexée à passer entre la commune et le Syndicat d'Energie Vauclusien représentée par son président,

Cette convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la commune consent au Syndicat d'Energie Vauclusien des droits de servitude sur la parcelle de terrain située avenue de la Gare à Saint-Saturnin-lès-Avignon cadastrée section AO n°18 pour :

- établir à demeure dans une bande d'un mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ trois mètres ainsi que ses accessoires,
- poser un coffret réseau (en 2A) et un coffret cibe (en 2A1) coffret(s) et/ou ses accessoires.

CONSIDERANT l'intérêt pour la commune d'enfouir le réseau électrique basse tension sur l'avenue de la Gare,

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 24 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la convention de servitudes ci-annexée à passer avec le Syndicat d'Energie Vauclusien sur la parcelle de terrain située avenue de la Gare et cadastrée section AO n°18.

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent.

PRECISE que les obligations respectives des cocontractants sont précisées dans l'avenant à la convention ci-annexé.



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/07/2021
de la publication le 07/07/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 1^{er} Juillet 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	27

Date de la convocation
25/06/2021

Date d'affichage
07/07/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - RANC Sylvie - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - FILLIERE Thierry - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GARREL Régine.
M. CACELLI Alex a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à Mme MORETTI Karine.
Mme CUP Christine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
Mme PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme BOUIX Sandra a donné procuration à Mme GUINTRAND Tamara.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Secrétaire de séance : Mme SALUZZO Joëlle a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 3.6. Actes de gestion du domaine privé
DELIBERATION N° 2021-07-65

OBJET : CONVENTION DE SERVITUDES A PASSER AVEC ENEDIS
RELATIVE A LA PARCELLE DE TERRAIN CADASTREE SECTION AN
278

Rapporteur : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU la convention de servitudes ci-annexée à passer entre la commune et la société ENEDIS représenté à l'acte par Monsieur Cédric BOISSIER, directeur de la DR PADS,

Cette convention a pour objet de fixer les conditions dans lesquelles la commune consent à la société ENEDIS des droits de servitude sur la parcelle de terrain située au 9003F avenue du Mistral à Saint-Saturnin-lès-Avignon cadastrée section AN n°278 pour :

- établir à demeure dans une bande d'un mètre de large, une canalisation souterraine sur une longueur totale d'environ dix-huit mètres ainsi que ses accessoires,
- encastrer un ou plusieurs coffrets et/ou ses accessoires dans un mur, un muret ou une façade.

La constitution du droit de servitude serait consentie et acceptée moyennant une indemnité globale et forfaitaire de vingt euros (20,00 €).

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission des affaires générales réunie le 24 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la convention de servitudes ci-annexée à passer avec la société ENEDIS sur la parcelle de terrain située 9003F avenue du Mistral et cadastrée section AN n°278.

ACCEPTE l'indemnisation forfaitaire proposée de vingt euros.

PRECISE que l'acte sera établi en l'étude de Maître Jean-Baptiste BOREL, Notaire associé de la Société par actions simplifiée « Office Notarial Jean Baptiste BOREL », titulaire d'un office notarial à la Résidence d'Orange (84100),

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent.

PRECISE que les obligations respectives des cocontractants sont précisées dans l'avenant à la convention ci-annexé.

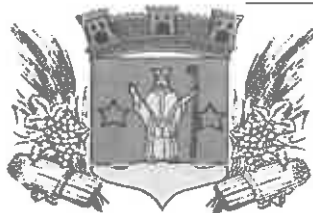
PRECISE que les frais d'acte sont à la charge d'ENEDIS.



RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/07/2021
de la publication le 07/07/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 1^{er} Juillet 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	27

Date de la convocation
25/06/2021

Date d'affichage
07/07/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - RANC Sylvie - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - FILLIERE Thierry - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GARREL Régine.
M. CACELLI Alex a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à Mme MORETTI Karine.
Mme CUP Christine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
Mme PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme BOUIX Sandra a donné procuration à Mme GUINTRAND Tamara.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Secrétaire de séance : Mme SALUZZO Joëlle a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 9.1.3 Autres
DELIBERATION N° 2021-07-66

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : TEMPS DE TRAVAIL

Rapporteur : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu l'article 1^{er} du décret n°2001-623 du 12 juillet 2001 relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale,

VU la délibération du conseil municipal n°2010-10-03 du 20 octobre 2010 approuvant le protocole d'accord sur l'aménagement du temps de travail,

VU l'article 47 de la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique,

VU l'avis du Comité Technique du 22 juin 2021,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la délibération n°2010-10-03 du 20 octobre 2010 a fixé pour les agents de la collectivité un objectif annuel de temps de travail dérogatoire au cadre légal.

Considérant que l'article 47 de la loi n°2019-828 du 06 août 2019 de transformation de la fonction publique impose à l'ensemble des communes de se conformer au cadre légal au plus tard le 1^{er} janvier 2022,

Considérant que la durée annuelle légale pour un agent à temps complet travaillant 5 jours par semaine est calculée comme suit :

Nombre de jours annuels	365 j
<u>Repos hebdomadaire</u> : 2 jours x 52 semaines	- 104 j
<u>Jours fériés</u> : Forfait de 8 jours fériés	- 8 j
<u>Congés annuels</u> : 5 fois les obligations hebdomadaires de travail 5 x 5j	- 25 j
Nombre de jours travaillés Soit un volume d'heures : 228j x 7h	228 j 1596 heures arrondies à 1600 heures
Journée de solidarité	+ 7 heures
Durée annuelle de travail	1607 heures

Considérant qu'un nouveau protocole relatif au temps de travail doit être élaboré avec les représentants du personnel dans les prochains mois, Monsieur

le Maire propose à l'assemblée d'adopter dans un premier temps le principe de cette mise en conformité avec l'objectif annuel des 1607 heures pour l'ensemble des agents de la collectivité.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générale réunie le 24 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE le principe de cette nouvelle organisation du temps de travail à compter du 1^{er} janvier 2022.

PRECISE que le nouveau protocole relatif au temps de travail sera présenté en conseil municipal au dernier trimestre 2021 après avis du Comité Technique.

RÉSULTAT DU VOTE

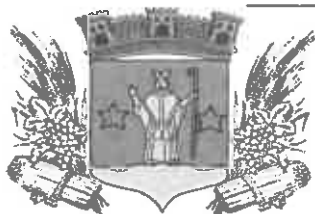
VOIX POUR
27

VOIX CONTRE
/

ABSTENTION
/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission en Préfecture le 07/07/2021
de la publication le 07/07/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 1^{er} Juillet 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	27

Date de la convocation
25/06/021

Date d'affichage
07/07/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - RANC Sylvie - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - FILLIERE Thierry - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GARREL Régine.
M. CACELLI Alex a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à Mme MORETTI Karine.
Mme CUP Christine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
Mme PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme BOUIX Sandra a donné procuration à Mme GUINTRAND Tamara.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Secrétaire de séance : Mme SALUZZO Joëlle a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 4.1.1. Créations et transformations d'emplois
DELIBERATION N° 2021-07-67

OBJET : RESSOURCES HUMAINES : TABLEAU DES EFFECTIFS DES AGENTS STAGIAIRES ET TITULAIRES

RAPPORTEUR : Monsieur Serge MALEN – Maire.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Considérant les possibilités d'avancement de grade de plusieurs agents, l'augmentation du temps de travail d'un agent du service cuisine et le besoin de pérenniser un poste d'adjoint administratif, Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer les postes correspondants.

La modification du tableau des effectifs s'établirait comme suit au 12/07/2021 :

	Temps de travail	Nombre	Catégorie
Emplois créés			
Adjoint administratif	100%	1	C
Adjoint technique	86%	1	C
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	80%	1	C
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	94%	1	C
Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	80%	1	C
Adjoint d'animation principal de 2 ^{ème} classe	100%	1	C
ETAPS principal de 2 ^{ème} classe	100%	1	B

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

APRES AVIS de la commission affaires générale réunie le 24 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

APPROUVE la modification du tableau des effectifs au 12/07/2021.

RÉSULTAT DU VOTE

VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/



certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 07/07/2021
de la publication le 07/07/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.



DEPARTEMENT DE VAUCLUSE
Commune de
SAINT SATURNIN LES AVIGNON

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal République Française

Séance du 1^{er} Juillet 2021
à 18 heures

Nombre de Membres		
En exercice	Présents	Présents et représentés
27	18	27

Date de la convocation
25/06/2021

Date d'affichage
07/07/2021

Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu de ses séances sous la présidence de Serge MALEN, Maire de Saint-Saturnin-lès-Avignon,

Présents : MALEN Serge - BONNEFOUX Chantal - ANDRÉ Claude - FISCHER Lionel - SALUZZO Joëlle - RANC Sylvie - GARREL Régine - ORLANDI Pascal - DEL NISTA Xavier - FILLIERE Thierry - TRICHARD Frédéric - MORETTI Karine - GUINTRAND Tamara - BOLIMON Lionel - COUSTON Rémy - ADAM Carole - DUCLERCQ Jean-Pierre - PENALVA Sylvain.

Procurations :

Mme COSTE Josiane a donné procuration à Mme GARREL Régine.
M. CACELLI Alex a donné procuration à M. ANDRÉ Claude.
M. LOUIS-VASSAL Patrick a donné procuration à M. FISCHER Lionel.
M. CRAPONNE Jean-Louis a donné procuration à Mme MORETTI Karine.
Mme CUP Christine a donné procuration à Mme SALUZZO Joëlle.
Mme PLAZA PUTTI Mireille a donné procuration à Mme RANC Sylvie.
Mme RABERT Guylaine a donné procuration à Mme BONNEFOUX Chantal.
Mme BOUIX Sandra a donné procuration à Mme GUINTRAND Tamara.
Mme PILLOT Marion a donné procuration à Mme ADAM Carole.

Secrétaire de séance : Mme SALUZZO Joëlle a été nommée secrétaire de séance.

Nature de l'acte : 2.2.1. Permis de construire
DELIBERATION N° 2021-07-68

OBJET : AMENAGEMENT D'UN ESPACE D'ACCUEIL DES ELEVES AU
NIVEAU DU REfectoire DE L'ECOLE MATERNELLE – DEPOT
DE LA DECLARATION PREALABLE DE TRAVAUX.

RAPPORTEUR : Monsieur Lionel FISCHER, adjoint délégué à l'urbanisme, à l'environnement et à la sécurité.

VU le Code général des collectivités territoriales,

Pour améliorer les conditions d'accueil des élèves de l'école maternelle dans le réfectoire, il convient de créer un espace au niveau de l'entrée pour les aider à quitter leurs vêtements d'extérieur et après le repas à se recouvrir.

Ce projet a été estimé à 28 000 € HT de travaux.

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil des élèves au sein du réfectoire de l'école maternelle,

Pour pouvoir réaliser le projet, il convient de déposer une déclaration préalable de travaux.

AYANT OUI l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et à signer au nom de la commune une déclaration préalable de travaux et tout autre document lié à l'instruction de ce dossier pour la réalisation de l'espace d'accueil des élèves au niveau du réfectoire de l'école maternelle.

RÉSULTAT DU VOTE



VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTION
27	/	/

certifie le caractère exécutoire de cet acte compte tenu de la transmission
en Préfecture le 07/07/2021
de la publication le 07/07/2021
informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour
excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes
dans un délai de deux mois à compter de sa publication.